

Démarche de co-construction

Bilan phase 3

LA DÉMARCHE EN RÉSUMÉ

Depuis déjà deux ans, en mai 2015, la mine Canadian Malartic (MCM) entamait une importante démarche de collaboration citoyenne axée sur l'information et la concertation. Grâce au travail mené collectivement, plusieurs solutions ont pu être identifiées dans le but d'annuler, d'atténuer ou de compenser les impacts que peuvent générer les activités de la mine, mais aussi d'en maximiser les retombées positives. Que ce soit en matière de cohabitation, de performances environnementales ou encore de communication, ces solutions, arrimées aux besoins de la communauté, ont été intégrées dans un plan d'action accessible à tous. L'ensemble des solutions a été analysé et plusieurs d'entre elles ont fait l'objet de mesures immédiates. Bien que la démarche de co-construction se poursuit, il est déjà possible pour tous de suivre l'évolution des projets ainsi que l'avancement des solutions mises de l'avant de façon à ce que chacun puisse contribuer à leur pleine réalisation.

« SEUL ON VA PLUS VITE,
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN ».

Rappel des objectifs de départ

- ▶ Maintenir en continu des mécanismes de communication permettant de diffuser de l'information et de recueillir les préoccupations et commentaires des citoyens;
- ▶ Revoir en profondeur l'ensemble de nos mécanismes de liaisons communautaires afin d'évaluer leur capacité à créer des espaces de dialogues constructifs et d'ajuster nos pratiques;
- ▶ Travailler en collaboration avec les acteurs du milieu concernés par nos opérations ainsi que par le Projet Extension Malartic, à l'élaboration de solutions aux préoccupations actuelles et appréhendées;
- ▶ Développer de façon participative un programme intégré de bon voisinage visant à prévenir et à gérer les impacts.

RAPPEL DES PHASES ET DES ACTIONS PRÉVUES



OBJECTIFS DE LA PHASE 3

Lors de l'atelier de co-construction qui s'est tenu le 3 octobre 2015, 122 citoyens, experts, parties intéressées et employés de la mine se sont réunis afin d'imaginer collectivement des solutions créatives pour annuler, atténuer, voire compenser les impacts que peuvent occasionner les activités minières. De cet événement rassembleur ont émané 23 solutions qui ont été analysées, puis regroupées dans un plan d'action.

La Phase 3 de la démarche avait pour but de mettre en œuvre les travaux reliés aux solutions proposées lors de l'atelier de co-construction. Cette phase consistait d'abord à mettre en place des groupes de travail visant à approfondir les enjeux jugés prioritaires par les citoyens et autres parties prenantes, soit : la cohabitation, la santé et la qualité de l'air. En parallèle, un plan d'action a été élaboré par MCM afin de suivre les travaux reliés aux solutions proposées à la Phase 2. À tous les égards, ces travaux ont été réalisés dans l'optique d'améliorer en continu les pratiques de l'entreprise, tout en contribuant au développement durable de la ville de Malartic.



Étape 1 : La mise en place des groupes de travail

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ENJEUX DE COHABITATION À MALARTIC

Un groupe de travail, composé de représentants de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic (CSCM), de MCM et du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée à Malartic (CCZSVFM), a été mis sur pied afin de travailler sur les enjeux de cohabitation à Malartic. Toutefois, dès l'amorce des travaux, les représentants du CCZSVFM se sont retirés. Considérant les attentes importantes de la collectivité, les représentants des trois autres parties ont alors décidé de poursuivre les travaux et d'élaborer un document-cadre intitulé *Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic*¹ (ci-après Guide).

UNE LONGUE SÉRIE DE RENCONTRES DE TRAVAIL

- ▶ Deux rencontres préparatoires afin d'établir la composition, le mode de fonctionnement et le mandat : 16 décembre 2015 – 20 janvier 2016
- ▶ Sept rencontres de travail entre janvier et mars 2016 qui ont permis :
 - › D'évaluer et analyser des cas comparables au Québec, au Canada et à l'international;
 - › De préciser les zones potentielles d'acquisition et de compensation par rapport aux impacts vécus à Malartic;
 - › De proposer des modalités d'acquisition qui répondent aux besoins exprimés, en priorisant les personnes dites vulnérables;
 - › D'établir des balises de compensation pour les impacts;
 - › De proposer et choisir des parties prenantes et des experts pouvant valider les travaux préliminaires du Groupe de travail.
- ▶ Au total, c'est plus de 20 rencontres que le Groupe de travail a tenu afin d'élaborer la version de mise en œuvre du 1^{er} septembre 2016.

¹ Pour en savoir davantage sur le Guide de cohabitation, nous vous invitons à consulter l'onglet DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION du site de MCM.

UN MODE DE FONCTIONNEMENT BASÉ SUR LE CONSENSUS

Les membres du Groupe de travail ont joint leurs efforts, dans la recherche de consensus, afin de produire une version préliminaire du Guide. Tout au long des travaux, le Groupe de travail a pu jouir d'une grande latitude d'action et s'est entouré d'experts indépendants pour identifier et mettre de l'avant des mesures rigoureuses et légitimes visant à répondre au maximum aux attentes et aux préoccupations des citoyens de Malartic.

La firme *Transfert Environnement et Société* a été mandatée pour encadrer les travaux du Groupe de travail, assurer un fonctionnement constructif et respectueux, en plus de veiller au bon déroulement du processus. À cet égard, il importe de souligner que le Groupe de travail a toujours pris ses décisions par consensus, et non par vote.

UN MANDAT AMBITIEUX

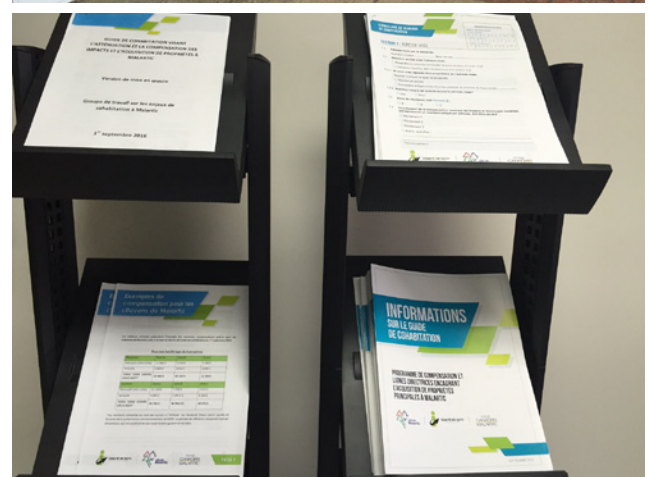
Les membres du Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic partageaient la ferme volonté de mener à terme le processus d'élaboration d'un Guide de cohabitation qui contiendrait des mesures efficaces et équitables d'atténuation et de compensation des impacts générés par les activités de la mine Canadian Malartic.

UN GUIDE, TROIS AXES DE COHABITATION

Le Guide, dont la première version fut déposée publiquement en mai 2016, est inspiré des meilleures pratiques existantes et contient un *Plan d'action visant à prévenir, gérer et atténuer les impacts de ses activités*, un *Programme de compensation des impacts et inconvénients* générés par les activités de la mine, ainsi que des *Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic*.

1. Le Plan d'action fait le recensement des actions entreprises par MCM afin de réduire son empreinte socio-environnementale et travailler en amélioration continue;
2. Le Programme de compensation vise à offrir aux résidents propriétaires et locataires admissibles de Malartic une compensation financière individuelle rétroactive et annuelle en contrepartie des impacts et des inconvénients générés par les activités de MCM;
3. Les Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic visent à permettre aux résidents du quartier sud (le plus près des opérations) qui ne sont plus en mesure de cohabiter avec la mine de :
 - › garantir la vente de leur propriété à la valeur marchande et s'ils le désirent, en leur offrant un accompagnement dans la recherche d'une nouvelle résidence;
 - › faciliter le déménagement d'un locataire à l'extérieur du quartier à la fin de son bail.

Diverses consultations citoyennes ont été tenues par le Groupe de travail afin de bonifier les versions préliminaires du Guide avec comme intention de répondre au maximum aux attentes et aspirations exprimées. Le taux élevé de participation aux consultations et la forte adhésion des résidents aux divers programmes du Guide depuis sa mise en œuvre en septembre 2016 viennent confirmer leur adhésion aux mesures proposées pour améliorer la cohabitation.



LA BONIFICATION DU GUIDE DE COHABITATION... UN TRAVAIL COLLECTIF

DATE	ÉVÈNEMENTS EN LIEN AVEC LE GUIDE DE COHABITATION
FÉVRIER 2016	Des parties prenantes et des experts sélectionnés conjointement par les membres du Groupe de travail ont été mandatés pour alimenter la réflexion dans le cadre de l'élaboration du Guide. Les expertises recherchées provenaient des domaines du droit de l'environnement, de l'évaluation résidentielle, de la fiscalité, de l'éthique, des impacts psychosociaux et des dynamiques sociales.
AVRIL 2016 Version 1	Consultation des parties prenantes et experts pour la bonification et la validation du contenu préliminaire du Guide, dont entre autres : l'Association minière du Québec, la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic, la Société de développement économique de Malartic, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine et le CCZSVFM.
MAI 2016 Version 2	Lancement des invitations aux résidents aux séances d'information et de consultation du 15 mai 2016, dont les objectifs étaient d'informer la population en présentant la seconde version du Guide de cohabitation et de recueillir leurs commentaires et suggestions pour l'améliorer.
	Tenues de deux séances d'information et de consultation. La première était réservée aux citoyens de la zone sud et la deuxième était ouverte à tous les résidents de Malartic. Plus de 300 personnes au total ont participé à l'évènement conduit par un facilitateur externe.
	Ouverture de la période de 15 jours pour l'envoi de commentaires, questions et suggestions à l'égard de la seconde version proposée, par courriel ou en personne. Plus de 160 commentaires ont été formulés.
JUILLET 2016	Dépôt du Rapport d'activités complet, lequel inclut : les comptes rendus des séances d'information et de consultation, les résultats de l'exercice d'autoréflexion portant sur l'appréciation de l'évènement et de la seconde version, la synthèse de tous les commentaires, questions et suggestions reçues, ainsi que la prise en compte de ceux-ci par le Groupe de travail.
AOÛT 2016 Version 3	Tenues de portes ouvertes, du 2 au 19 août 2016, aux bureaux de relation avec la communauté de MCM, du CSCM et de la Ville de Malartic. L'affluence et les rencontres se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois d'août. Au total, près de 1 500 citoyens ont été rencontrés pour discuter des améliorations pouvant être apportées à cette troisième version du Guide.
SEPTEMBRE 2016 Version de mise en œuvre	Début de la mise en œuvre du Guide de cohabitation.
NOVEMBRE 2016	Fin de la période d'inscription pour le Programme de compensation pour la période de juillet 2013 à juin 2016. Cette période a finalement été prolongée jusqu'au 31 mars 2017. Au total, 96% de la population a adhéré au programme de compensation prévu au Guide de cohabitation.
DÉCEMBRE 2016	Le Programme d'acquisition se poursuit. En décembre, 40 dossiers d'acquisition étaient en cours et sept résidences avaient déjà été acquises.

Le Guide de cohabitation a d'ailleurs été reconnu dans le cadre du Gala reconnaissance annuel de l'Association de l'exploration minière du Québec. Le Partenariat Canadian Malartic s'est vu décerner le prix d'Excellence en développement durable, pour le caractère novateur du Guide.



LA GESTION PRÉVENTIVE DES IMPACTS ET LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE MCM

Dans le cadre de ses opérations, MCM considère que la mise en œuvre de mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts est un préalable à une cohabitation réussie à Malartic.

Dans le cadre des travaux du Groupe de travail, MCM a présenté et a échangé sur son plan d'action visant à prévenir, gérer et atténuer les impacts de ses activités. Le plan d'action joint au Guide de cohabitation touche spécifiquement la qualité de l'air, le bruit et les sautages.

DES RÉSULTATS PROBANTS

Bruit

En 2016, les activités de MCM ont rencontré à 100 % les normes municipales concernant le bruit. Ces normes se comparent à celles de dizaines d'autres villes reconnues pour leur qualité de vie à travers le Québec.

- ▶ En dépit d'une divergence d'interprétation entre MCM et le MDDELCC au sujet de la norme de bruit ministérielle, les opérations de la mine ont été conformes en 2016 à 95,8 % en regard de l'interprétation retenue par le MDDELCC.

Qualité de l'air

- ▶ En 2016, 100 % des activités de la mine ont respecté les normes québécoises en vigueur en matière de qualité de l'air et d'émissions de poussière. Notons que les activités sont 5 fois inférieures à la norme autorisée.

Sautages (vibration, surpression et émission de NOx)

- ▶ En 2016, 99% des sautages ont respecté les normes québécoises en vigueur. Plus précisément, en matière de surpression, vibration, et d'émission de NOx, notre bilan 2016 a atteint respectivement 100%, 99,6% et 99,6%. Des mesures correctives ont été prises, comme en témoigne le bilan de l'année, afin d'améliorer la performance.

GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ ET QUALITÉ DE L'AIR

La mise en place du Groupe de travail santé et qualité de l'air, faisait partie des priorités identifiées par les participants de l'atelier de co-construction du 3 octobre 2015. Son principal mandat était de co-construire un canevas d'étude afin d'en savoir davantage sur les risques toxicologiques potentiels à la santé physique suite à l'émission de poussières diffuses en provenance de MCM.

Étant d'avis que la concertation et la collaboration permet de répondre plus adéquatement aux préoccupations citoyennes que la publication d'études multiples, MCM proposait que le groupe de travail en question, qui aspirait à regrouper la Ville de Malartic, MCM, le CSCM, le CCZSVFM et la Direction de la santé publique (DSPu), puisse produire un canevas d'étude qui fasse consensus. La proposition de collaboration a toutefois été refusée par les parties impliquées.

L'ÉVALUATION DES RISQUES TOXICOLOGIQUES

En juin 2016, MCM a rendu public une étude sur l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine. Réalisée par des experts indépendants s'appuyant sur les données d'opération et sur des hypothèses prudentes, l'analyse démontre que les activités de la mine ne présentent pas de risque significatif à la santé. À cet égard, MCM jugeait important de mandater des experts qui pourraient intégrer des données réelles d'opération pour répondre aux inquiétudes exprimées par la population quant au risque potentiel de leur exposition aux poussières.

ANALYSE CONJOINTE DES EFFETS DES VIBRATIONS SUR LES MAISONS TÉMOINS

En 2014, un Programme de maisons témoins a été mis sur pied par MCM. L'objectif de celui-ci consistait à accumuler des données afin d'analyser l'effet des vibrations sur les bâtiments de Malartic en considérant différents aspects comme le type de construction et le type de sol. Quatre résidences ont été sélectionnées à titre de maisons témoins et ont été équipées de différents instruments de mesure. À l'hiver 2016, le CSCM et MCM ont lancé une étude conjointe afin d'analyser les données recueillies depuis deux ans.

Pour conduire cette analyse, le CSCM et MCM ont mandaté le groupement d'entreprises ProTekRoc/TBT, experts de renommée internationale en ingénierie explosive et en géotechnique.

À la lumière de l'analyse des quatre maisons témoins, les experts en viennent à la conclusion que « l'ensemble des éléments relatifs à la surveillance des fissures n'a pas permis de mettre en évidence une évolution significative et permanente d'une fissure existante d'un élément structurel, due aux vibrations d'un tir de mines. » En d'autres mots, rien n'indique que les vibrations des sautages de MCM ont affecté les maisons témoins et généré des dommages structuraux.

Étape 2 :

Plan d'action pour la mise en œuvre des 23 solutions

Les 23 pistes de solutions ayant émané de la phase 2 ont été analysées et regroupées dans un plan d'action visant à faire évoluer les projets porteurs. Outre la mise en place des groupes de travail sur la santé et la qualité de l'air, ainsi que sur les enjeux de cohabitation à Malartic, six chantiers d'importance ont été initiés par la mine, dont certains en partenariat avec différents intervenants, soit :

PROJETS	QUELQUES-UNS DES TRAVAUX RÉALISÉS
Horizon 2030 (ÉcoMalartic)	▶ Entente entre la ville et la mine afin de soutenir financièrement les travaux du plan d'action de développement stratégique de la ville.
Projet de valorisation de la communauté	▶ Maintien du Programme d'implication bénévole (PIB).
Vibrations et intégrité des structures	▶ Entente de collaboration entre la mine et le Comité de suivi Canadian Malartic afin d'assurer le suivi de l'étude. ▶ Réalisation de l'étude et communication des résultats à la population.
Amélioration des communications	▶ Publication d'un bulletin d'information. ▶ Ouverture du local de relations avec la communauté à Malartic. ▶ Tenue de «Café-rencontres».
Projets d'ingénierie	▶ Les propositions de solutions ont été analysées par un comité d'ingénieurs de la mine.
Circulation et sécurité routière	▶ Création d'un comité sur la sécurité de la circulation à l'entrée du site de la mine. ▶ Installation d'une caméra à la jonction du chemin du Lac Mourier et de l'entrée du site de la mine.

Par l'entremise de ces chantiers, l'ensemble des solutions proposées ont été examinées par MCM et la majorité d'entre elles ont fait ou feront l'objet d'initiatives diverses pour favoriser leur concrétisation, que ce soit par le développement d'ententes de collaboration, la création de comités de travail, la mise en place de nouveaux outils de communication ou encore la publication de nouvelles analyses et études.

POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DU PLAN D'ACTION

Le tableau de coordination et de suivi des projets, publié le 15 mars 2016, est mis à jour régulièrement et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://communaute.canadianmalartic.com/fr/progression-solutions/>. Des publications dans les journaux et dans le bulletin d'information de MCM font aussi partie des mécanismes de communication mis de l'avant pour maintenir le milieu informé de l'avancement des projets.



Étape 3 :

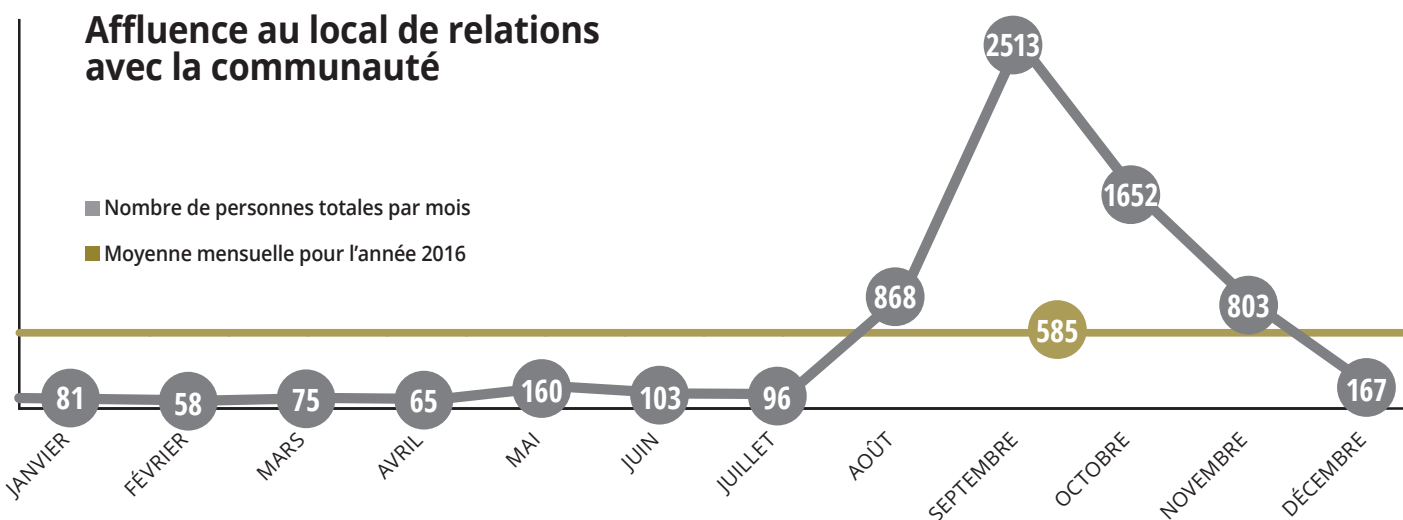
Ouverture d'un local de relations avec la communauté



Le 6 janvier 2016, MCM ouvrait un local de relations avec la communauté au 650, rue Royale, à Malartic. Ce local fait partie des efforts de communication déployés par la mine pour faciliter l'accès des citoyens aux représentants de l'entreprise, ainsi qu'à l'information relative aux projets et aux activités minières. Avec près de 6 500 visites depuis son ouverture, le local de relations avec la communauté est rapidement devenu un canal d'échanges privilégié. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la moyenne de visites par mois se situe à près de 600, avec une affluence accrue en septembre (2 513) et en octobre (1 652), en raison de la mise en œuvre du Programme de compensation.

SE RAPPROCHER POUR ÊTRE ACCESSIBLE ET ÉCHANGER

Affluence au local de relations avec la communauté



DES CAFÉ-RENCONTRES AVEC LA COMMUNAUTÉ

Deux « café-rencontres » y ont également été organisés les 19 janvier et 10 mai 2016, lesquels ont porté respectivement sur les relations communautaires et le Projet Extension Malartic. Ces rencontres visaient à offrir aux citoyens une opportunité de poser leurs questions et de discuter avec les employés de la mine sur des sujets bien précis.

Étape 4 :

Publication d'un bulletin d'information trimestriel

Tel que suggéré parmi les solutions de la Phase 2, dans le but de renforcer le dialogue et la communication avec le milieu, MCM a débuté la publication d'un bulletin d'information destiné à tous les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva. Ce bulletin vise à fournir de l'information sur les activités, l'engagement communautaire, les performances environnementales, la démarche de co-construction et les événements à venir. Jusqu'à présent, quatre bulletins ont été diffusés, soit le 2 décembre 2015, le 30 mars 2016, le 11 novembre 2016 et le 27 mars 2017. Les bulletins d'information peuvent être consultés dans l'onglet *DOCUMENTS* du site communaute.canadianmalartic.com.

Étape 5 :

Collaboration avec le comité Horizon 2030/ÉcoMalartic

Le projet Horizon 2030, porté par la Ville de Malartic et maintenant nommé Éco-Malartic, est présentement à l'étape de déploiement des divers comités thématiques. MCM aspire à s'impliquer et s'est formellement engagée à soutenir financièrement les travaux du plan d'action de développement stratégique de la ville, pour un total de 1,5 M\$.

LES ÉTAPES EN COURS ET À VENIR

- ▶ Les divers acteurs et groupes d'intérêts locaux seront appelés à se rencontrer afin d'établir une démarche concertée pour élaborer un plan d'action intégré quant à la question de la revitalisation à Malartic.
- ▶ La Phase 4 de la démarche de co-construction consistera à présenter le bilan de rétroaction des phases précédentes.

POUR TOUTES QUESTIONS OU COMMENTAIRES CONCERNANT CE BILAN ET LA DÉMARCHÉ DE CO-CONSTRUCTION, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Équipe de relations avec la communauté

819 757-2225 poste 3425

relationscommunautaires@canadianmalartic.com